Comité départemental Coordination & Concertation pour l'Ukraine



Liberté Égalité Fraternité









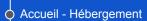


direction des services départementaux de l'éducation nationale Vaucluse



14 avril 2022





Dons

Mécénat

Démarches administratives

Enseignement

Accès aux soins

Sujets divers

Comité départemental de coordination et de concertation pour l'Ukraine

14 avril 2022

Accueil Hébergement









Le guichet unique est désormais situé

dans les locaux du Conseil départemental situés 4 Bd Limbert.

Le guichet unique est <u>ouvert 6 jours sur 7</u>:

- du lundi au vendredi de 9h à 18h
 - et le samedi de 10h à 17h.

ukraineepv84@epvaldo.org





Au 13 avril 2022 :

- plus de 550 déplacés ukrainiens présents sur le département ;
- près de 150 personnes sont hébergées en collectif et prises en charge dans le département ;
- 370 Autorisations Provisoires de Séjour ont été délivrées ;
- 3 permanences OFII réalisées ayant abouti à la délivrance de 126 cartes ADA concernant 289 personnes;
 - 503 droits CPAM ouverts;
 - 155 enfants sont scolarisés.



Accueil - Hébergement **Dons** Mécénat Démarches Enseignement Accès aux soins Sujets divers



<u>Hébergements collectifs</u>



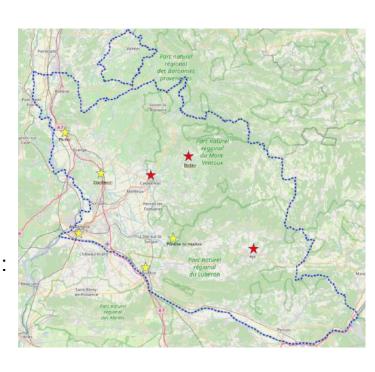
Localisation des sites actuellement mobilisés :

- Avignon
- Fontaine de Vaucluse
- Courthézon
- Cavaillon
- Piolenc



Perspectives d'ouverture prochaine de nouveaux sites :

- Carpentras
- Bédoin
- □ Apt









<u>Hébergements citoyen</u>

Pour répondre à la demande des élus, une extraction des propositions d'hébergement-citoyen formulées par les particuliers via la plateforme démarches simplifiées a été réalisée.

Chacune des communes pour lesquelles des propositions d'hébergement ont été recensées ont été contactées par les sous-préfets d'arrondissement compétents leur indiquant le nombre de propositions d'hébergement-citoyen enregistrées.

L'adresse des logements proposés ainsi que l'identité des administrés sont envoyés aux élus, sur leur demande.







Mobilisation de logements pour les déplacés ukrainiens et couverture assurantielle

Les garanties les plus importants à couvrir sont celles qui relèvent des :

- Responsabilité civile (RC) locative : dommages occasionnés en tant que locataires
- Responsabilité civile (RC) générale dite RC vie privée : dommages corporels et matériels causés accidentellement à un tiers par les membres du foyer (en dehors du logement)
- Éventuellement, les biens du logement (biens propres de l'occupant) peuvent faire l'objet d'une garantie complémentaire (assurance des biens)







Dans le cadre de l'hébergement citoyen

- Les assureurs ont annoncé le 14 mars dernier qu'ils étendent gratuitement (jusqu'au 31 décembre 2022), <u>sur simple demande</u>, les garanties responsabilité civile et défense-recours des contrats multirisque habitation (MRH) aux ménages ukrainiens hébergés dans les résidences principales ou secondaires de leurs assurés.
- Il est important que les particuliers qui accueillent des déplacés ukrainiens préviennent et en fassent la demande auprès de leur assureur

A retenir:

- L'extension offerte ne couvre que l'hébergement citoyen ;
- Pas de modification de contrat ;
- Prévenir son assureur ;
- Extension automatique ouverte et sur simple demande.





Dans le cadre de la mise à disposition de logements à titre gratuit ou avec une contrepartie financière modeste

Quand un locataire prend possession du logement, il souscrit une assurance propre qui couvre notamment sa responsabilité locative et sa responsabilité locative et sa responsabilité civile générale.

En cas de difficultés pour les personnes ukrainiennes accueillies pour souscrire un contrat d'assurance, notamment pour des motifs d'ordre financier, il est recommandé que l'opérateur associatif (EPV) signataire de la convention de prêt de logement avec le propriétaire (et qui signe ensuite un contrat d'accueil avec le ménage) souscrive directement l'assurance habitation pour le compte du ménage ukrainien.

En effet, comme le prévoit l'article L.112-1 du Code des assurances, « l'assurance peut être contractée pour le compte de qui il appartiendra ». Cette procédure permet à l'association d' étendre le bénéfice de son propre contrat d'assurance au ménage logé, lui évitant ainsi de devoir souscrire parallèlement et à ses propres frais à une assurance habitation. Les collectivités territoriales peuvent également se tourner vers leur assureur pour obtenir un aménagement de leur contrat, permettant de couvrir l'accueil de ménages ukrainiens au sein de leur parc.





Dans le cadre de la mise à disposition de logements à titre gratuit ou avec une contrepartie financière modeste

A retenir:

- Soit l'occupant souscrit lui-même un contrat d'assurance, qui couvre à minima sa responsabilité en tant qu'occupant du logement et sa responsabilité civile générale, soit l'opérateur associatif étend ses propres garanties pour qu'elles couvrent l'occupant du logement :
- Cette dernière modalité sera mise en œuvre dans le cas où le ménage ukrainien n'est pas autonome financièrement pour prendre en charge de lui-même son assurance.
- Il n'y a pas d'obstacle juridique à souscrire pour le « compte d'autrui » ou « pour le compte de tiers ».
- Dans tous les cas, il est nécessaire de s'assurer qu'il y a bien un contrat qui protège le « dernier niveau », c'est-à-dire l'occupant du logement.



Accueil -Hébergement **Dons** Mécénat **Enseignement** Accès aux soins Sujets divers

> Comité départemental de coordination et de concertation pour l'Ukraine

> > 14 avril 2022

Dons





Le centre de stockage départemental, situé au sein du hall J du Parc des expositions, ouvert le 9 mars dernier tous les jours de 14h à 18h, a fermé ses portes le 23 mars.



Au 13 avril 2022, une trentaine de palettes de dons reste conditionnée et stockée au centre de stockage départemental dans l'attente de leur acheminement.

18 camions de 33t ont été acheminés vers Nice, Toulon et Rungis grâce à la mobilisation de l'AFUCA et de l'ADPC et avec le concours de transporteurs privés et des collectivités.

Les derniers départs restent à organiser dans les prochains jours. Cette vingtaine de camions fait suite aux 7 camions déjà envoyés depuis le MIN de Cavaillon.

=> Soit un total de près de 25 camions de Vaucluse envoyés pour l'Ukraine grâce à la mobilisation citoyenne.



Accueil -Hébergement

Dons

Mécénat

Démarches administratives

Enseignement

Accès aux soins

Sujets divers

Comité départemental de coordination et de concertation pour l'Ukraine

14 avril 2022

Démarches administratives







La protection temporaire



Direction générale des étrangers en France

INFORMATION UKRAINE

15 mars 2022

Vous souhaitez demander une protection temporaire en France

De quoi s'agit-il?

La protection temporaire est un dispositif exceptionnel autorisé par la décision du Conseil de l'Union européenne du 4 mars 2022.

Pouvez-vous en bénéficier?

Les conditions pour obtenir la protection temporaire en France :

- Cas nº1: vous êtes ressortissant ukrainien et vous résidiez en Ukraine avant le 24 février 2022;
- Cas n° 2: vous n'êtes pas ressortissant ukrainien et vous bénéficiez d'une protection (internationale ou nationale équivalente) octroyée par les autorités ukrainiennes;
- Cas nº 3: vous n'êtes pas ressortissant ukrainien, vous êtes titulaire d'un titre de séjour permanent en cours de validité délivré par les autorités ukrainiennes et vous n'êtes pas en mesure de rentrer dans votre pays d'origine de manière sûre et durable;
- Cas n° 4 : vous êtes membre de la famille d'une personne relevant de l'un des cas précédents (les membres de la famille sont : le conjoint, les enfants mineurs célibataires et les parents à charge).

Quels sont vos droits une fois protégé?

- → la délivrance d'une autorisation provisoire de séjour sur le territoire français d'une durée de 6 mois, portant la mention « bénéficiaire de la protection temporaire »;
- → le versement de l'allocation pour demandeur d'asile et de prestations familiales
- → l'autorisation d'exercer une activité professionnelle ;
- → l'accès aux soins par une prise en charge médicale;
- → la scolarisation des enfants mineurs ;
- → un soutien dans l'accès au logement.

Où la demander?

- → Présentez-vous à la préfecture du département de votre lieu de résidence ou d'hébergement :
 - o muni des documents en votre possession justifiant votre situation;
 - o accompagné des membres de votre famille (conjoint et enfants).

Et ensuite?

- → Si votre dossier est complet et recevable, vous serez protégé et vous obtiendrez une autorisation provisoire de séiour.
- → Vous serez ensuite orienté vers l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Pour toute question complémentaire, vous pouvez consulter le site du ministère de l'intérieur : https://www.interieur.gouv.fr





Accès à l'emploi

Accès à l'emploi des ressortissants ukrainiens

L'autorisation provisoire de séjour délivrée par la préfecture aux personnes déplacées d'Ukraine, leur permet d'avoir une activité professionnelle, sans autres démarches à accomplir.

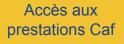
Pour bénéficier des dispositifs de droit commun d'accompagnement global vers l'emploi et de formation professionnelle, ils doivent s'inscrire auprès de pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi. Les moins de 26 ans pourront également être accueillis par les missions locales pour les jeunes et pourront bénéficier des dispositifs pour les jeunes.

Pôle emploi mettra en place une ligne téléphonique directe pour les référents associatifs en charge de l'accompagnement social des déplacés ukrainiens afin de faciliter leurs démarches d'inscription.











L'aide personnelle au logement

Contexte: Titulaire d'une autorisation provisoire de séjour mention « bénéficiaire de la protection temporaire » et bail au nom du bénéficiaire et paiement d'une dépense courante de logement fixe et régulière.

Canal préconisé : passage par l'association Entraide Pierre Valdo (ukraineaffiliationepv84@epvaldo.org)

Circuit : La demande d'aide personnelle au logement sera réalisée en priorité sur le site Caf.fr.

En parallèle la structure accompagnant la famille adressera un mail à la Caf via une adresse mail dédiée aux situations d'urgence.

Aides financières individuelles

Le droit à des aides financières individuelles exceptionnelles d'action sociale pourra être étudié en faveur des familles avec enfant à charge qui deviendraient allocataire.







Les accès aux biens et services soutenus par la CAF

Accueil en crèche

Gratuité de l'accueil en crèche pour les enfants déplacés d'Ukraine. En attente d'instruction de la part de la Caisse nationale.

Accueil de loisirs sans hébergement

S'agissant des Accueils de loisirs sans hébergement, les heures réalisées par ces enfants sont prises en charge via la prestation de service de la Caf.

Accès aux prestations Caf





14 avril 2022

Enseignement





Dons

Mécénat

Démarches administratives

Enseignement

Accès aux soins

Sujets divers

Comité départemental de coordination et de concertation pour l'Ukraine

Accueil des enfants ukrainiens à l'école de la République

155 élèves ukrainiens sont scolarisés en Vaucluse au 08/04/2022





Dons

Mécénat

Démarches administratives

Enseignement

Accès aux soins

Sujets divers

Comité départemental de coordination et de concertation pour l'Ukraine

Accueil des enfants ukrainiens à l'école de la République

https://www.education.gouv.fr/accueil-et-scolarisation-des-enfants-ukrainiens-340790





En cas de question ou de difficulté, joindre le CASNAV



04 90 27 85 75



david.caraty@ac-aix-marseille.fr

fabienne.roche-bono@ac-aix-marseille.fr

Un fascicule d'accueil des enfants ukrainiens est disponible auprès des services de la DASEN de Vaucluse





Accès à l'université d'Avignon

- Création d'un point d'inscription unique ouvert 2 à 3 fois par semaine sur le campus Hannah Arendt (centre-ville);
- Attribution d'une carte étudiant "invité" permettant d'obtenir un identifiant numérique et l'accès à une connexion stable :
- Mise à disposition d'ordinateurs portables et casques ;
- Accès à des salles dédiées et partagées à plusieurs étudiants ukrainiens sur les deux campus pour suivre les cours magistraux;
- Accès à quelques espaces individuels sur les deux campus pour la tenue d'examens ou de cours avec prise de parole des étudiants;
- Accès aux bibliothèques universitaires avec retrait de documents ;
- Accès aux points de restauration du Crous sur les deux campus (accès à la tarification du repas à 1€).



Accueil -Hébergement

Dons

Mécénat

Démarches administratives

Enseignement

Accès aux soins

Sujets divers

Comité départemental de coordination et de concertation pour l'Ukraine

Accès aux activités et à la pratique sportives

La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme 84, via son association AFSA84, propose gratuitement des activités d'aisance aquatique, d'apprentissage de la natation et de sauvetage aquatique aux enfants déplacés d'Ukraine qui le souhaiteraient.

Pour plus d'informations : https://www.afsa84.com/ et https://www.facebook.com/ffss84

L'AFSA 84 s'engage en faveur des réfugiés Ukrainiens en proposant des cours de sauvetage aquatique gratuits aux enfants réfugiés présents dans le Département Vauclusien

Ces cours, encadrés par un éducateur titulaire du titre de MNS se déroulent à la Piscine Municipale de Sorgues, et l'association s'engage à financer l'achat du matériel pédagogique nécéssaire pour l'ensemble des jeunes réfugiés.

Французька рятувальна служба Воклюща а також AFSA84 пропонують безкоштовні курси рятування на воді для українських дітей що перебувають під тимчасовим захистом у Воклюзі







Dons

Mécénat

Démarches administratives

Enseignement

Accès aux soins

Sujets divers

Comité départemental de coordination et de concertation pour l'Ukraine

14 avril 2022

Accès aux soins



Accueil -Hébergement **Dons** Mécénat Démarches administratives Enseignement Accès aux soins Sujets divers

> Comité départemental de coordination et de concertation pour l'Ukraine

> > 14 avril 2022

Accès aux droits

<u>Contexte:</u> déploiement d'un l'accès à la Protection Universelle Maladie (PUMA – droits de base de l'Assurance Maladie) ainsi qu'à des droits complémentaires (C2S Gratuite – ex. CMU)

Canal préconisé : passage par l'Entraide Pierre Valdo ou par ADOMA

<u>Circuit:</u> lorsque le dossier de la demande de l'Attestation Provisoire de Séjour est complet, le document est transmis à la CPAM par circuit électronique sécurisé afin d'ouvrir les droits aux bénéficiaires à J+1

<u>Résultats</u>: Au 13/04, 503 affiliations (droits de base et complémentaires) ont eu lieu correspondant à l'ensemble des demandes réceptionnées par la CPAM.

Ce circuit est le seul permettant un traitement assuré à J+1 car il permet d'isoler les demandes des réfugiés ukrainiens et évite ainsi de les inscrire dans le flux de travail habituel. Il est donc vivement encouragé.

<u>Partenariat:</u> une adresse email de contact direct vers la CPAM a été mise en place pour toute demande de renseignement général relative au sujet « Ukraine »: <u>affiliation.ukraine.cpam-vaucluse@assurance-maladie.fr</u>

Aucun dossier individuel ne peut transiter par cette adresse.

Toute transmission de dossier, tout assuré "perdu" doit continuer d'être orienté vers les opérateurs de l'Etat (Entraide Pierre Valdo ou ADOMA) **afin d'avoir l'assurance d'une ouverture de droits rapide**, sur la thématique ukrainienne.







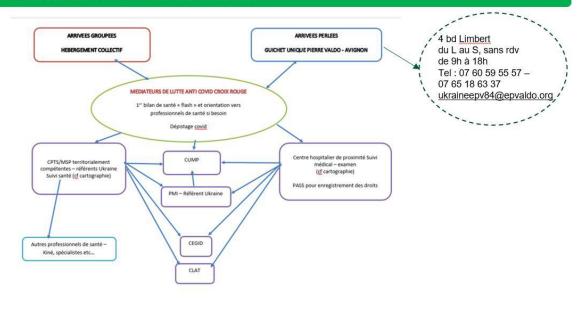
Accès aux soins





Accueil des réfugiés ukrainiens

A l'arrivée ou dans les jours suivant l'arrivée des réfugiées





Accueil -Hébergement

Dons

Mécénat

Démarches administratives

Enseignement

Accès aux soins

Sujets divers

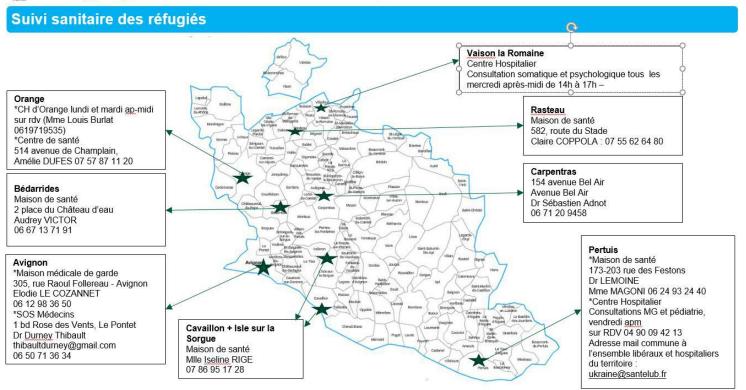
Comité
départemental de
coordination et de
concertation pour
l'Ukraine

Accès aux soins





Accueil des réfugiés ukrainiens







Accès aux soins



Vaccination contre la COVID : équivalence









Accès aux soins

- En complément, identification par les Conseil de l'ordre départementaux de professionnels libéraux volontaires dentistes et kinésthérapeutes
- Santé mentale : CUMP et professionnels psychiatres volontaires mobilisés
- Mise à disposition d'une liste de PS russophones
- Attente d'instructions complémentaires suite à l'avis du Haut Conseil de Santé Publique concernant le bilan de santé complet de chaque réfugié et le schéma vaccinal pédiatrique
- Pour les déplacements vers les lieux de soins : gratuité des transports ZOU (bus et TER) et ORIZO (bus et tram GA) pas de transport sanitaire systématique en cas d'urgence contacter centre 15, qui décidera du transport adapté
- Procédure d'autorisation d'exercice des professionnels médicaux et paramédicaux ukrainiens, en France





14 avril 2022

Sujets divers









L'introduction, au sein de l'Union européenne, de chats et chiens en provenance d'Ukraine doit habituellement satisfaire les conditions suivantes :



- animal identifié ;
- animal valablement vacciné contre la rage ;
- animal titré avec résultat favorable -3 mois avant importation ;
- accompagné d'un certificat sanitaire original.



Au regard de la situation en Ukraine, un **dispositif dérogatoire** permettant d'accueillir dans l'urgence les animaux ne répondant pas à ces exigences est mis en oeuvre.

Ils feront l'objet :

- d'une identification électronique,
- 2. d'un enregistrement dans Icad,
- seront déparasités,
- 4. et soumis à des consultations vétérinaires régulières de surveillance (il n'y a donc pas de mise en quarantaine ou d'isolement à prévoir).

A l'issue de cette période de surveillance, ils seront alors vaccinés contre la rage.



Accueil -Hébergement

Dons

Mécénat

Démarches administratives

Enseignement

Accès aux soins

Sujets divers



Un dispositif a été déployé sur la base d'un accord entre l'État, l'association Vétérinaires pour tous et la Fondation Brigitte Bardot, garantissant <u>la gratuité</u>, pour les déplacés, des consultations et soins vétérinaires à engager pour identifier, suivre et vacciner les chiens et chats.

Le descriptif de l'organisation financière Vétérinaire pour tous / Fondation FBB est disponible à l'adresse suivante :

<u>http://www.veterinairespourtous.fr/</u>, avec notamment dans l'onglet "vétérinaires" la **liste des vétérinaires de l'association par région à contacter** avec un formulaire de demande de prise en charge.







Dons

Mécénat

Démarches administratives

Enseignement

Accès aux soins

Sujets divers





Informations pour l'accueil en France des animaux domestiques en provenance d'Ukraine



Si vous êtes arrivé, en provenance d'Ukraine, avec un animal de compagnie, contactez dès que possible :

- Un vétérinaire
- ou la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) / Préfecture du département d'accueil

Mise en place de la surveillance sanitaire des animaux en concertation avec les vétérinaires et la DDPP





Grâce au dispositif Vétérinaires Pour Tous et fondation Brigitte Bardot, les soins de vos animaux sont entièrement pris en charge



- Surveillance antirabique
- · Identification / Vaccination + vermifuge
- Vaccin Rage + Passeport en fin de Mise sous Surveillance Sanitaire
- Soins préventifs (vermifuge, stérilisation) et curatifs pendant l'année qui suit l'arrivée en France



Les informations à fournir

- · Nom et prénom
- Coordonnées d'un contact français, à défaut l'association, assurant votre accueil et celle de votre animal
- · Descriptif de l'animal et numéro d'identification (si existant)
- · Adresse d'hébergement de l'animal (si différente de la votre)

Les documents à fournir

- Votre autorisation de séjour en France délivrée par la préfecture (ou à défaut les documents temporaire d'hébergement et d'identité pour initier le dossier)
- Tout document d'identification, de vaccination, de santé de votre animal



Vos engagements

- Ne pas vous dessaisir de l'animal et ne pas quitter le territoire Français pendant le délai de mise sous surveillance sans l'accord préalable de la DDPP du département
- Soumettre votre animal aux visites de contrôle vétérinaire à J+30; J+60, J+90 et J+180
- Garder votre animal isolé des autres carnivores domestiques et des personnes
- Le vermifuger (échinococcose) dès votre arrivée
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout risque de morsure ou de griffure des personnes ou des animaux par votre animal
- Signaler tout signe quelconque de maladie ou la mort de l'animal au vétérinaire désigné pour la surveillance, ainsi qu'à la DDPP du département
- Faire vacciner votre animal contre la rage à la fin de la surveillance









Les transports ZOU



de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Contexte

La Région assure les transports (hors des trajets internes à un ressort territorial) pour les élèves scolarisés en collèges et lycées ainsi que quelques circuits vers des écoles primaires dans des situations particulières. Le règlement régional des transports scolaires prévoit que pour être ayant droit, la distance domicile-établissement scolaire doit être supérieure à 3 km.

Dispositif Région

accès gratuit au Pass ZOU Etudes pour les élèves réfugiés ukrainiens

Modalités d'accès

Demandes d'inscription à adresser par mail à inscriptions84@maregionsud.fr

Un imprimé sera transmis, il devra être retourné complété au service Réseau pour instruction, saisie et réalisation de la carte. Celle ci sera envoyée par courrier. Dans l'attente de la réception de la carte de transport, l'élève pourra emprunter le car sur son trajet scolaire avec un justificatif d'identité ukrainien. Un mail sera établi par le Service au transporteur concerné.









Les transports ZOU



de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Contexte

La Région est autorité organisatrice des transports régionaux.

Dispositif Région

accès gratuit sur l'ensemble du réseau ZOU pour les réfugiés ukrainiens

Modalités d'accès

- TER ZOU: demande au guichet d'un titre gratuit sur présentation d'une des pièces suivantes: d'une carte d'identité ukrainienne, d'un passeport ukrainien, d'un titre de séjour provisoire pour ressortissants ukrainiens ou d'un titre de transport spécial, Pass « Help Ukraine », délivré par la Deutsche Bahn;
 En cas d'absence de guichet, ou de fermeture temporaire ils montent à bord sans titre et se présentent aux contrôleurs (qui ont la consigne de ne pas verbaliser sur présentation des pièces d'identité.)
- Réseau routier ZOU : le conducteur remet un titre gratuit à la montée sur présentation d'une des pièces suivantes : d'une carte d'identité ukrainienne, d'un passeport ukrainien, d'un titre de séjour provisoire pour ressortissants ukrainiens ou d'un titre de transport spécial, Pass « Help Ukraine », délivré par la Deutsche Bahn